

FONDATION
croix-rouge française



| Pour la recherche humanitaire et sociale

Le service civique par et pour les réfugié·es : l'intégration par le volontariat ?

Florence IHADDADENE

Maitresse de conférences, Université Picardie Jules Verne, CURAPP-ESS
Recherche postdoctorale soutenue par l'IDHES et le LEST



Les Papiers de la Fondation n° 42
Juillet 2022

-----www.fondation-croix-rouge.fr-----

Cette recherche a été réalisée dans le cadre de l'appel à bourses postdoctorales lancé par la Fondation Croix-Rouge française et avec le soutien financier de son partenaire, la Fondation Crédit coopératif.

La Fondation Croix-Rouge française, créée sur l'initiative de la société nationale de la Croix-Rouge française, a pour vocation d'initier, de soutenir et de récompenser les projets de recherche qui mettent en perspective les principes, pratiques et finalités d'une action humanitaire en transition.

À travers des appels à bourses postdoctorales, l'attribution de prix de recherche et l'organisation d'événements scientifiques, la Fondation Croix-Rouge française vise à définir les enjeux de l'action humanitaire de demain, accompagner les acteurs et les personnes, parties prenantes de la solidarité internationale, diffuser les savoirs issus de regards croisés et stimuler le débat.

Les propos et opinions exprimés dans cet article n'engagent que son/ses auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française.

Le contenu de cet article relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'auteur.

Il est interdit pour un usage autre que privé, scientifique ou pédagogique de reproduire, diffuser, vendre et publier intégralement ou partiellement sous quelque forme que ce soit cet article sans autorisation écrite particulière et préalable, dont la demande doit être adressée à la Fondation Croix-Rouge française.

© Tous droits réservés.

Avec le soutien de



Pour citer cet article :

IHADDADENE Florence « Le service civique par et pour les réfugié-es : l'intégration par le volontariat ? », Fondation Croix-Rouge française, *Les Papiers de la Fondation*, n° 42, Juillet 2022, 23 p.

Résumé

Depuis sa création en 2010, le programme de service civique a connu de nombreuses adaptations à des publics spécifiques. En juin 2018, la Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugié-es (Diair) propose un programme dédié aux jeunes bénéficiaires de la protection internationale. Cette politique publique vise alors à faciliter l'intégration des jeunes migrant-es par des formes de mise au travail (quasi) gratuit, au service de l'intérêt général, menant à la coopération entre des associations traditionnellement en charge de l'accompagnement des migrant-es et celles, spécialistes du service civique, dites d'éducation populaire. De fait, elle favorise leur insertion professionnelle, quasi impossible sans cette prise en charge individualisée. Mais par l'assignation à des tâches et des missions qui les préparent à une insertion professionnelle dans des métiers désignés comme « manuel », le service civique reproduit la division raciale du marché de l'emploi.

Mots-clés : plateforme interassociative, préprofessionnalisation, politiques d'intégration, paternalisme, antiracisme pédagogique.

Summary

Since 2010, the French "civic service" program has known undergone adaptations to specific populations. In June 2018, the French Interministerial Delegation for the Reception and Integration of Refugees (Diair) proposed a specific volunteering program dedicated to young beneficiaries of international protection. This public policy therefore aims to facilitate the integration of young migrants through forms of (quasi) free work, serving the public interest, leading to cooperation between associations traditionally in charge of supporting migrants and others, specialists of the "civic service", known as "popular education". In fact, it promotes their professional integration, almost unreachable without this individualized care. But by assigning them to tasks and missions that prepare them for professional integration into jobs designated as "manual", this specific "civic service" reproduces the racial division of the labor market.

Keywords: non-profit organizations, professionalization, migration policies, paternalism, anti-racism.

Le service civique par et pour les réfugié·es : l'intégration par le volontariat ?

Introduction

La Délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugié·es (Diair) a annoncé en juin 2018 la mise en place d'un programme de service civique spécifiquement axé sur l'action auprès des réfugié·es en partenariat avec l'Agence du service civique (ASC). Ce faisant, la Diair propose la création de 1 500 missions de service civique à destination de jeunes Français·es, engagé·es dans une mission auprès de migrant·es, mais également de 500 missions pour de jeunes réfugié·es ou en protection subsidiaire.

Le dispositif de service civique français vise à faciliter l'engagement de jeunes de 16 à 25 ans dans une organisation à but non lucratif (associations, collectivités, établissements d'enseignement et depuis peu services publics) dans une mission dite d'intérêt général, pour une durée de 6 à 12 mois, à raison de 24 heures par semaine minimum (jusqu'à 48 heures pour un·e majeur·e), en contrepartie d'une indemnité de 580 € euros par mois (prise en charge par l'État à 80 %) et d'une protection sociale minimale (sécurité sociale, trimestres de retraite validés, mais non cotisés, absence de cotisation chômage). Les volontaires peuvent être accueilli·es en direct par l'organisme ou « mis·es à disposition » d'une association via un système d'intermédiation. Entouré d'une rhétorique de citoyenneté et d'un vocabulaire dédié, le volontariat doit être distingué de l'emploi : non-subordonné, indemnisé plutôt que rémunéré, il n'est pas inscrit au Code du travail, mais au Code du service national. Il suppose un geste désintéressé de jeunes dont il s'agit d'assouvir la « soif d'engagement » selon les termes de Martin Hirsch¹ qui est à l'origine du vote de la loi. Héritier tout autant des programmes de coopération que de l'objection de conscience², ce dispositif s'inscrit dans l'incitation faite aux jeunes Français·es à faire preuve de leur citoyenneté³ tout en construisant leur « employabilité ».

Si le service civique est un dispositif de droit commun qui doit s'adresser également à tous les jeunes Français·es et dont l'objectif premier est la mixité sociale, il a connu de nombreuses évolutions depuis 2010, avec la création de dispositions spécifiques à des publics cibles⁴. Il

¹ Maud Simonet, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?* Paris : La Dispute, Travail et salariat, 2010.

² Florence Ihaddadene, « De l'instruction militaire à l'éducation populaire, que reste-t-il de l'objection de conscience dans le service civique ? » in *Mouvements*, 81, 2015, pp. 107-115.

³ Florence Ihaddadene, *La marchandisation de l'engagement des jeunes, les « dérives » du service civique à la Ligue de l'enseignement*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Ouest Nanterre, 2018.

⁴ Des adaptations ont ainsi été proposées pour les publics reconnus comme en difficulté, désigné·es par les politiques publiques, selon la terminologie dédiée, « Jeunes ayant moins d'opportunités ». Il existe par exemple un dispositif de service civique à destination de jeunes qui « décrochent » du système scolaire, qui leur permet de réintégrer l'établissement scolaire tout en réalisant une mission dans le secteur associatif. Les jeunes en situation de handicap peuvent par ailleurs y accéder jusqu'à 30 ans. Enfin, des partenariats avec les services pénitentiaires d'insertion et de probation ont permis le développement de missions en « liberté conditionnelle ». Depuis la présidence de François Hollande,

est depuis sa création accessible aux jeunes étranger-es qui résident sur le territoire français depuis plus d'un an et qui sont en situation légale, à l'exception notoire des jeunes Algérien-nes qui relèvent d'un régime juridique spécial, dépendant de l'accord du 27 décembre 1968. En élargissant les conditions d'accès au service civique la loi Égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 facilitait déjà l'accueil de réfugié-es et d'étudiant-es étranger-es. Si les jeunes étranger-es avaient accès au dispositif auparavant, ce dernier leur est désormais proposé directement par les structures en charge de leur accompagnement dès l'acquisition d'un statut de protection internationale (asile ou protection subsidiaire).

Ces organisations du champ associatif ou de l'entrepreneuriat social ont recours au service civique comme outil d'intégration possible des jeunes primo-arrivants. Réciproquement, des structures d'éducation populaire, spécialistes du service civique, s'impliquent désormais dans les politiques d'accompagnement des migrant-es. L'étude du dispositif de service civique à destination des réfugié-es donne ainsi à voir les reconfigurations des financements publics à destination des causes sociales et les nouvelles modalités de la collaboration entre des politiques publiques différentes (ici celles de la jeunesse et de la migration). Il permet également d'observer les mutations du champ associatif, et ainsi, plus généralement, la transformation de la relation entre pouvoirs publics et organisations de l'Économie sociale et solidaire en charge de l'accompagnement des réfugié-es.

Des travaux de sociologie ont mis en évidence la délégation d'une partie des politiques d'accueil de migrant-es au champ associatif⁵. Ces recherches étudient l'engagement des migrant-es dans des programmes de bénévolat ou de volontariat en Italie⁶, en Suisse⁷ et au Liban⁸. Cependant, peu d'études croisent des politiques d'incitation à l'engagement et des politiques d'intégration des migrant-es en France. Ces dispositifs de bénévolat ou de volontariat posent pourtant de multiples questions, qui concernent tantôt le champ de l'emploi formel tantôt celui de la citoyenneté/nationalité. Les statuts juridiques des migrant-es (demandeurs et demandeuses d'asile, protection subsidiaire, « sans papiers », réfugié-es) les excluent légalement ou formellement du marché de l'emploi tandis que leur âge (18 à 25 ans) leur empêche l'accès à certaines aides sociales (RSA principalement). L'incitation à s'engager dans un service civique croise donc, pour ces jeunes, une injonction à faire preuve de sa citoyenneté et de son intégration en cours dans la société d'accueil⁹. À la différence des hommes migrants étudiés par Simone Di Cecco ou Agnès Aubry, les jeunes engagé-es en service civique ont déjà obtenu un statut de protection internationale. De fait, le service

le dispositif de service civique s'inscrit dans le développement de Grands programmes : chaque ministère propose en lien avec ses objectifs une ou des missions de service civique qui correspondent à ses priorités sociales et politiques. Le Grand programme pour les affaires sociales, la santé et les droits des femmes propose par exemple des missions pour « lutter contre l'exclusion, faciliter l'accès aux droits et à la citoyenneté des personnes handicapées et des personnes en situation de précarité » ou encore « promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes ».

⁵ Mathilde Pette, « Venir en aide aux migrants dans le Calais », in *Savoir/Agir*, 36(2), 2016, pp. 47-52.

⁶ Simone Di Cecco. *Les transformations du travail migrant en temps de crise : Inclusion différentielle, humanitarisme et utilitarisme en Italie*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Paris, 2021.

⁷ Agnès Aubry, *Gouverner les « indésirables » par le bénévolat Sociologie politique de la mise au travail gratuit*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne, 2022.

⁸ Leila Drif, « Être réfugié et "volontaire" : Les travailleurs invisibles des dispositifs d'aide internationale », in *Critique internationale*, 81(4), 2018, pp. 21-42.

⁹ Sébastien Chauvin et Blanca Garcés-Mascreñas. « Becoming Less Illegal: Deservingness Frames and Undocumented Migrant Incorporation », in *Sociology Compass*, 8(4), 2014, pp. 422-432.

civique ne s'inscrit pas (ou du moins pas de la même façon) dans une implicite promesse de régularisation mise en évidence par la thèse de Simone Di Cecco¹⁰. Le volontariat s'inscrit bien plutôt dans leur programme « d'intégration », dont on verra ici que les définitions varient.

En France, le Contrat d'intégration républicaine, créé en 2016, incite les immigrant-es à s'inscrire dans un « parcours » de formations « civiques » et « linguistiques ». Le rapport au Premier ministre, porté par le député LREM Aurélien Taché en 2018¹¹, proposait d'inscrire les expériences de bénévolat dans ce parcours. Mais l'idée n'est pas nouvelle. Appliquée dans d'autres pays depuis plusieurs années, elle suppose une forme de contrepartie à l'intégration et contribue, par une promesse implicite à la naturalisation et à l'insertion professionnelle, à faire du passage par le travail (quasi) gratuit, une « "règle du jeu", plus ou moins institutionnalisée, mais à tout le moins intériorisée »¹². L'enquête de terrain permet alors, pour reprendre les mots d'Agnès Aubry, « d'interroger à nouveaux frais certaines contraintes qui encadrent le bénévolat, dans un contexte de néolibéralisation des discours et des pratiques relatifs au travail et à la citoyenneté.¹³ ». Là où la chercheuse remarquait que « les normes néolibérales qui enserrent le bénévolat s'arriment à la méritocratisation de l'accès à un statut légal », qui par l'intériorisation des normes par les migrant-es, permet de repenser la frontière entre « travail bénévole contraint et travail bénévole volontaire », notre enquête propose, au croisement de la sociologie du travail volontaire et de l'injonction à l'intégration, de prolonger ces observations dans le cadre d'une méritocratisation de l'accès à l'intégration.

Après une présentation détaillée des méthodes mises en œuvre pour l'enquête de terrain, nous évoquerons dans un premier temps la politique publique de volontariat pour les migrant-es et ses attendus implicites. Dans un deuxième temps, l'analyse du travail réalisé par les volontaires réfugié-es permettra de penser la reconfiguration de ce que nous désignons comme une division du travail volontaire. Enfin, nous développerons les effets de cette politique publique et l'inscrirons dans les évolutions plus générales des politiques publiques de prise en charge de l'intégration des migrant-es dans la société française.

Méthodologie

¹⁰ Simone Di Cecco, *op. cit.*

¹¹ Aurélien Taché, Justin Babilotte, Catherine Hess, Sabine Fourcade, « 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France », Rapport au Premier ministre, 2018, disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/rapport/37165-72-propositions-pour-une-politique-ambitieuse-dintegration-des-etranger>

¹² Maud Simonet, *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?* Paris, Textuel, 2018.

¹³ Agnès Aubry, « Le bénévolat d'hommes migrants en Suisse : travail gratuit et mise à l'épreuve civique », in : *Critique internationale*, 2019, N° 84 n° 3, p. 164.

Cette recherche, débutée en septembre 2019 dans le cadre d'une bourse postdoctorale de la Fondation Croix-Rouge, s'appuie sur deux méthodes qualitatives. Elle repose d'une part sur de l'observation dans les structures en charge de l'accompagnement de migrant-es et de leur accueil en volontariat ainsi que dans les organisations où sont réalisées les missions. Et d'autre part sur des entretiens auprès des volontaires français-es et réfugié-es, mais aussi des chargé-es de mission dans les organisations qui les mettent à disposition et les accueillent. Ces données sont confrontées à la littérature grise du dispositif publiée par les institutions ou rédigée au sein des associations. La crise sanitaire de 2020 a largement modifié le recueil de données : les observations ethnographiques n'ont plus pu avoir lieu à compter du premier confinement. Des entretiens ont alors été réalisés sur place ou à distance, mais l'entrée dans les organisations, dont certaines avaient suspendu leurs activités, n'a pas pu être prolongée.

À l'échelon politique et institutionnel, des entretiens ont été réalisés dans les deux institutions en charge du dispositif : l'Agence du service civique d'une part et la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés de l'autre. Des acteurs des services déconcentrés de l'État ont été rencontrés au niveau régional (pour l'une des régions observées) et au niveau départemental (pour deux des terrains, dont l'une à deux reprises après un changement de personnel). Les autres entretiens sont récapitulés ci-dessous afin qu'ils puissent être présentés de façon succincte et lisibles à la fois par associations – anonymisées – et par niveau de mise en œuvre du dispositif.

Nom de l'association	Au niveau national	Au niveau local	Auprès des volontaires (réfugiés et non-réfugiés)
A	Responsable public Réfugiés	Directrice + Responsable du programme Volont'R (et tutrice) + Responsable d'un des programmes accueillant des réfugié-es et tutrice)	2 entretiens collectifs : avec 3 volontaires réfugiés + avec 2 volontaires « non-réfugiés » + un entretien avec 1 volontaire réfugié
B	Responsable des programmes + Responsable du service civique	Directeur d'un niveau régional + responsable du service civique au niveau départemental + responsable du programme Volont'R au niveau département	
C	Responsable du programme	Chargée de développement régional (et tutrice) + délégué régional + dans une autre région : le directeur départemental et la chargée de projet local	4 volontaires (deux réfugié-es + deux « non-réfugiés »)
D	Coordnatrice volontariat		
E	(échelon inexistant)	Deux responsables successifs du programme + 4 tuteurs et tutrices d'associations intermédiées	3 volontaires réfugiés-es

Une politique publique au croisement de l'éducation populaire et de la prise en charge de la migration.

Unique politique globale à destination de la jeunesse, le service civique est régulièrement présenté comme un étendard des politiques d'insertion sociale et professionnelle à destination des jeunes Français-es¹⁴. Il s'inscrit au croisement de politiques variées, notamment de la jeunesse, de l'emploi associatif, de l'insertion des jeunes diplômé-es et de la professionnalisation des moins qualifié-es. Depuis 2020, il est au cœur du plan « 1 jeune, 1 solution », qui s'inscrivait dans la relance post-confinement, dans lequel il est finalement assumé comme un programme d'insertion professionnelle¹⁵. En parallèle, il est régulièrement évoqué pour sa proximité avec le Service national universel en plein développement. À l'international aussi, le volontariat peut être mis au service à la fois de politiques d'insertion dans les professions internationales pour de jeunes diplômé-es, d'aide au développement et même de managérialisation des associations locales¹⁶. L'étude du programme Volont'R permet d'appliquer l'analyse du service civique à d'autres politiques (ici celles du soutien à la migration) pour en saisir les effets. Après avoir présenté le programme et l'avoir remis dans le contexte historique qui explique sa création, nous évoquerons les organisations qui s'y impliquent et la coopération nouvelle entre des associations qui relèvent traditionnellement du champ de l'éducation populaire avec celles spécialistes de l'accompagnement des migrant-es.

L'historique et la mise en œuvre du dispositif

En janvier 2018, le préfet Alain Régnier est nommé Délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés (Diair) auprès du ministère de l'Intérieur. Jusqu'alors référent du ministère de l'Intérieur pour le développement du service civique, il connaît bien le dispositif et participe aux instances qui l'organisent. Il est invité, dès février 2018 - à l'occasion d'un comité de pilotage au sein de l'Agence du service civique (ASC) - à discuter de l'opportunité d'un Grand programme lié à ses nouvelles prérogatives. Cette proposition correspond, selon la présidente de l'Agence du service civique, au « souci de l'Agence de veiller à ce que son offre, ses programmes, ses partenaires soient vraiment en phase, le plus en lien avec la situation de la France parfois de l'Europe d'aujourd'hui aussi¹⁷ ». L'expérience de l'ASC rencontre alors l'ingénierie et les moyens de la Diair pour organiser ce nouveau programme « Volont'R » qui, s'il est évoqué dès juin 2018¹⁸, est officiellement lancé le 26 octobre 2018. Il organise le déploiement de 2000 missions de service civique dont 500 seraient destinées à de jeunes réfugié-es et 1500 à de jeunes Français-es engagé-es dans une mission « en faveur des réfugiés ». Le programme Volont'R permet aux structures d'accueil de bénéficier d'un budget de 1 000 € par volontaire recruté-e dans le cadre de ce programme.

¹⁴ Florence Ihaddadene, *La marchandisation de l'engagement des jeunes, les « dérives » du service civique à la Ligue de l'enseignement* [Thèse de doctorat de sociologie], Paris Ouest Nanterre, 2018a.

¹⁵ Florence Ihaddadene, « Le service civique au service de l'"employabilité" des jeunes ? », *Revue Salarial*, n°1, à paraître en octobre 2022.

¹⁶ Florence Ihaddadene, « Politiques d'engagement ou d'employabilité ? Concurrences au sein des programmes de volontariat à Madagascar », *Critique internationale*, N° 81(4), 63-82, 2018b.

¹⁷ Entretien avec Béatrice Angrand, présidente de l'Agence du service civique, 2 mars 2020

¹⁸ URL : <https://accueil-integration-refugies.fr/2018/06/25/volont-r-le-grand-programme-national-de-service-civique-pour-les-refugies/> (23 mars 2020)

Un appel d'offres est alors lancé auprès des associations qui pourraient accueillir ces volontaires. Quatre associations sont mandatées par marché public pour la co-organisation du dispositif : Unis-Cité, la Ligue de l'enseignement (« mastodontes » de l'organisation du service civique depuis sa création¹⁹) et deux associations plutôt habituées des chantiers d'insertion et des volontariats internationaux, Solidarités Jeunesse et Concordia, regroupées pour l'occasion. Ces trois structures ont alors comme objectif l'accueil de 500 volontaires réfugié-es dès la première année, objectif que la plupart d'entre elles n'ont pas atteint. Elles expliquent cet échec relatif à la fois par le retard pris par l'attribution du marché (la réponse étant formulée en février) et par la faiblesse de leur « vivier de recrutement » auprès des jeunes réfugié-es. Ainsi, en 2021, parmi les 7 000 jeunes passés par le programme, seul-es 300 étaient réfugié-es²⁰. À partir de 2020, le programme est organisé au niveau régional, la Diar laissant aux régions le soin de sélectionner les projets d'accompagnement à soutenir. Pour certaines structures, cette « régionalisation » du programme a permis son « essaimage » à partir d'un échelon départemental à d'autres départements.

La coopération d'organisations aux missions historiquement éloignées

Sur le terrain, le programme a généré la création de partenariats, de réseaux, de plateformes même parfois, permettant une coopération nouvelle entre des organisations traditionnellement chargées de l'accompagnement des migrants et celles habituées du service civique, associées au champ de l'éducation populaire. Qu'elles s'investissent dans le dispositif en accueillant des volontaires (en direct et en intermédiation) ou en renseignant les organisations d'éducation populaire sur les profils de jeunes pouvant correspondre au programme, les associations du champ de la migration découvrent le service civique. Elles ajoutent alors le dispositif à leur panel d'outils au service de l'intégration sociale et professionnelle des jeunes réfugié-es et, depuis peu, des primo-arrivant-es²¹. La gestion et la mise en œuvre du programme ont pourtant été attribuées par marché public à des organisations historiquement en charge du volontariat, qui, selon la présidente de l'Agence du service civique, sont réputées pour faire du « bon service civique ». Des organisations, jusqu'alors en charge de politique à destination des migrant-es se retrouvent ainsi en prise avec les institutions des politiques de jeunesse, et réciproquement, de grandes fédérations d'éducation populaire habituées plutôt des colonies de vacances que des files d'attente à la préfecture, s'inscrivent dans un marché public organisé par le ministère de l'Intérieur. Pour recruter des volontaires réfugié-es, les associations dites d'éducation populaire se tournent donc vers les assistantes sociales et conseillères en insertion des Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) ou des Centres d'hébergement et de réinsertion sociale

¹⁹ Valérie Becquet, *L'expérience du service civil volontaire à Unis-Cité : Quels enseignements pour le service civique ?* Injep, 2011, et Florence Ihaddadene, 2018a, *op.cit.*

²⁰ URL : <https://accueil-integration-refugies.fr/2021/03/17/programme-de-service-civique-volontaire-souvre-aux-jeunes-etrangers-primos-arrivants/>. Depuis 2021 et face à la difficulté à accueillir un nombre suffisant de volontaires a mené à l'élargissement des règles d'éligibilité, que nous évoquerons ensuite.

²¹ De fait, nombre d'associations accueillait déjà des volontaires réfugié-es, sans bénéficier des fonds adossés au marché public. C'est le cas notamment d'une importante association (association E), spécialiste de l'accompagnement des jeunes migrant-es, qui propose depuis 2018 aux jeunes sous protection internationale le service civique parmi d'autres dispositifs (logement solidaire, professionnalisation, employeur-euses « solidaires », etc.).

(CHRS). Elles créent alors des partenariats avec des associations du secteur de la migration (France Terre d'Asile notamment).

Cette coopération apparaît particulièrement dans les entretiens réalisés dans les parcours des salarié-s. Une grande partie d'entre eux provient effectivement des réseaux professionnel-les des associations de soutien à la migration et organisent actuellement le programme Volont'R dans les associations d'éducation populaire. Ils mettent à disposition de l'association leurs contacts professionnels précédents, contribuant ainsi à créer des ponts, voire des réseaux. Pour ces acteurs intermédiaires, pivots sur lesquels repose la mise en œuvre du service civique, les dispositifs de politiques publiques peuvent être utilisés pour combler des manques de ressources : parce qu'il n'y a pas assez de budgets alloués à l'accueil des migrant-es, ou parce que d'autres ressources économiques pourront être tirées d'une gestion rentabilisée des fonds disponibles, le service civique peut être utilisé pour combler des manques financiers sur d'autres thématiques. Ainsi, les fonds liés aux programmes des politiques de jeunesse sont mis au service de programmes d'aides aux jeunes migrant-es, pour lesquels il est de plus en plus difficile d'obtenir des subventions propres.

Généralement, le budget du programme permet de financer un poste de chargé-e de mission, qui pourra par ailleurs cumuler d'autres casquettes²² et apporter d'autres ressources (qui ne relèvent pas uniquement du matériel) à la structure. Dans l'une des organisations, la salariée en charge du programme Volont'R animait aussi un réseau d'employeurs prêt-es à recruter des réfugié-es. Dans une autre structure, le salarié financé par le dispositif s'occupait également d'un autre programme de volontariat qui n'accueillait pas de volontaires réfugié-es. Ces « détournements » sont justifiés par une croyance très forte dans l'action en faveur des jeunes migrant-es, qu'elle passe par une confiance dans les dispositifs de l'État et dans les bienfaits du service civique ou par un espoir dirigé vers les acteurs du secteur privé lucratif, capables de financer l'accompagnement des migrant-es. Cette croyance, qui peut être qualifiée de « fiction nécessaire²³ », entraîne aussi une surcharge de travail et génère, finalement, un fort *turn-over*. Sur la période de l'enquête, dans plusieurs des structures observées, la personne en charge du programme a changé, parfois jusqu'à deux fois. C'est ainsi que, selon les termes d'une salariée de l'association B, il faut constamment remonter les partenariats, qui restent fragiles. Dans cet « entre-mondes²⁴ » au service de l'insertion des jeunes bénéficiaires de la protection internationale, s'échangent des ressources sociales et des informations qui reposent principalement sur les individus présent-es, et ne leur survivent généralement pas.

Que font les volontaires ? Des missions qui reproduisent la division du travail dans les associations.

Le dispositif Volont'R est proposé aux jeunes bénéficiaires de la protection internationale dès l'obtention de leur statut par les associations qui les accompagnent (la plupart du temps

²² Florence Ihaddadene, 2018a, *op.cit*

²³ Dubet, F. (2008). *Faits d'école*. Paris : Éditions de l'EHESS

²⁴ Frédéric Ballière, *L'Entre-mondes de l'aide aux déboutés. Une reconfiguration de l'assistance aux marges de l'État* ; Thèse pour le Doctorat de Sociologie, Université Picardie Jules Verne, Amiens, 2021.

au sein des CADA) ou par les missions locales. Il sert alors de transition à la sortie d'un dispositif de protection et face à l'absence d'opportunités d'emploi ou de formation (et ce, d'autant plus qu'à moins de 25 ans, ces jeunes ne peuvent pas bénéficier du RSA). Il s'inscrit alors dans les politiques d'intégration sociale et professionnelle qui passent d'abord par des formes de mise au travail (quasi) gratuit. Véritable socialisation au marché de l'emploi qui les attend, il s'inscrit également dans des formes de travail « en contrepartie », en attente d'une autre étape, qui marquera l'intégration « Républicaine », mais aussi l'accès à un emploi ou à une formation. Pour mieux saisir les effets du programme, il nous faut observer le travail réalisé par les volontaires en fonction des structures d'accueil. La division du travail qui s'y joue n'est pas sans lien avec une certaine reproduction des assignations en vigueur sur le marché de l'emploi. Et finalement, l'« urgence » matérielle de ces jeunes entraîne une substitution de la rhétorique de l'engagement par celle de l'insertion professionnelle.

Éviter, en théorie, les missions spécifiques

L'Agence du service civique défend l'idée que les missions des jeunes réfugié-es ne doivent pas être « spécifiques à leur statut de réfugié », mais au contraire, être « des missions vraiment lambda de service civique ». Justine Mesnard, chargée du développement du Service civique dans le secteur public et de grands programmes ministériels, explique en entretien : « Il nous a semblé très important avec la Diar quand on a réfléchi à la convention de vraiment proposer des missions pour les réfugiés qui ne soient pas du tout des missions spécifiques pour l'accueil des réfugiés²⁵. » Parmi les exemples qu'elle cite reviennent effectivement des missions régulièrement proposées aux jeunes Français-es, comme la distribution de livres à des personnes âgées ou malades qui fait souvent office de mission « modèle ». Il s'agit, selon elle, de permettre « à la personne réfugiée de sortir du milieu qu'il connaît depuis qu'il est arrivé en France ». La présidente de l'Agence du service civique de compléter : « c'est important, c'est comme les handicapés, les jeunes en situation de handicap sur les missions "handicapés" et ça c'est un peu le risque, il y en a beaucoup et moi je dis toujours non, faut absolument leur proposer autre chose » et d'ajouter que le programme est « vecteur d'intégration très fort aussi parce que ça met [les jeunes réfugié-es] sur le même plan que, j'allais dire, de jeunes Français lambda.²⁶ »

De fait, dans les associations observées, le service civique proposé aux jeunes réfugié-es varie fortement. Sur les quatre structures étudiées, deux pratiquent l'intermédiation, en mettant les volontaires accueilli-es à disposition d'autres associations tout en assurant le suivi administratif et, pour l'une d'entre elles, en recevant le financement de la Diar. Les associations sélectionnées pour organiser le dispositif *via* le marché public l'ont été, selon les termes de la présidente de l'Agence du service civique, pour leur préconnaissance du programme de service civique. *A contrario*, toutes n'étaient pas impliquées précédemment dans les politiques de soutien aux primo-arrivants. C'est bien plutôt ici par le prisme du public « jeunes » qu'elles se saisissent de la question. Elles développent une rhétorique de l'interculturalité, de la rencontre, de l'expérience commune et de la mixité sociale comme facteur d'intégration.

²⁵ Entretien avec Justine Mesnard, Agence du service civique, 2 mars 2020.

²⁶ Entretien avec Béatrice Angrand, présidente de l'Agence du service civique, 2 mars 2020

La mise en place du service civique pour les jeunes réfugié-es s'inscrit dans l'organisation de l'association qui les accueille. Ainsi, le dispositif y est souvent à l'image de la structure. Dans l'association C, le programme Volont'R s'adresse à 11 jeunes sur 200 volontaires en service civique. Dans l'association E, il concerne 13 jeunes au début de l'enquête, mais il n'y a pas d'autres volontaires accueilli-es. À l'inverse, dans l'association B, les quelques 30 volontaires réfugié-es sont accueilli-es parmi les plus de 4 000 volontaires de l'organisation. Parmi les quatre associations observées (nous excluons ici l'association D qui n'a pas donné lieu à des observations de terrain), deux étaient préalablement impliquées dans les politiques migratoires (l'une comme activité principale, l'autre comme activité secondaire). Trois se revendiquent directement de l'éducation populaire ; l'une fait référence au catholicisme social, une autre de l'histoire de la laïcité. Deux se revendiquent du champ social ou du travail social, une autre de l'international et de la promotion de la paix. Sur le plan des valeurs et idéologies défendues, deux d'entre elles évoquent l'engagement individuel ou la responsabilité individuelle comme base de son action, mais toutes font référence dans leurs projets éducatifs à la mixité sociale ou au brassage social. Parmi les associations observées, dans et hors du marché public, aucune ne peut être considérée comme participant au pôle contestataire que définit Mathilde Pette, c'est-à-dire qui défendraient publiquement des « luttes revendicatives²⁷ » demandant la régularisation des sans-papiers, voire l'abolition des contrôles aux frontières. Pour les associations impliquées dans le marché public, l'implication repose d'abord sur la participation au programme de service civique. Elles s'inscrivent, dans leurs discours publics, dans les objectifs défendus par l'Agence du service civique en présentant le service civique comme un outil de lutte contre les discriminations, qui leur permet même parfois de candidater à des budgets régionaux dédiés aux luttes antiracistes.

Parmi les missions rencontrées, on trouve ainsi de la sensibilisation aux écocestes, de l'animation en centre de loisirs, mais aussi, et il s'agit là d'une spécificité de ce programme, des missions décrites comme « techniques » ou « manuelles », qu'on pourra analyser plus encore comme préprofessionnalisante. Certaines missions observées reposent sur une réelle mixité sociale et la cohabitation y est même l'objectif affiché. Par exemple, dans une association quatre jeunes (deux Français-es et deux réfugiés) travaillent à la promotion de la mixité genrée dans le sport. Chacun-e occupe une fonction qui lui est propre qui prend en compte à la fois son usage de la langue, ses envies et potentiellement ses besoins en formation. Ici, les deux jeunes Français-es ont un niveau de diplôme à bac+5 dans une thématique proche de celle de leur mission et utilisent le service civique pour améliorer leurs compétences en la matière. Les deux volontaires réfugiés en mission à leur côté n'ont pas de compétences spécifiques liées à la mission, mais ils ont pu choisir la thématique qui les intéressait et comment ils souhaitaient contribuer à ce projet. Ils expliquent que leur tutrice leur a proposé une adaptation de leur mission au cours du volontariat. Tandis que l'une des volontaires, qui n'est pas réfugiée, s'applique à réaliser des traitements de données sur les réseaux sociaux, les deux volontaires réfugié-es réalisent de petits entretiens et des vidéos de promotion du sport. La finalité apparaît moins importante que l'échange entre les volontaires, l'apprentissage du langage et ce que la structure nomme « l'interculturel ».

²⁷ Mathilde Pette. *S'engager pour les étrangers : les associations et les militants de la cause des étrangers dans le Nord de la France*, Thèse de doctorat en sociologie, Lille 1. 2012, p. 353

Du travail manuel dans des associations « intermédiées » au service de l'insertion professionnelle

Les missions de service civique doivent s'inscrire dans des thématiques globales (Solidarité, Éducation pour tous, Culture et loisirs, Santé, Sports, etc.). Les volontaires, qui ne sont pas supposé-es remplacer un emploi salarié, ne doivent pas occuper de missions indispensables au fonctionnement de l'association. La plupart du temps, leur fiche de poste inclut l'idée qu'ils ne feront que « participer à » et ne sont qu'un support à une activité régulière²⁸. On trouve pourtant dans les associations qui accueillent de jeunes bénéficiaires de la protection internationale des intitulés tels que « régie », « cuisine » ou encore « jardinage ». C'est particulièrement le cas, dans l'enquête, des missions qui se déroulent en intermédiation dans de petites structures d'accueil. Très individualisées, les missions sont souvent « techniques », même si elles doivent évoluer ensuite. L'un des volontaires de l'association E est par exemple en mission dans un centre social. Bruno²⁹, salarié en charge de l'intermédiation, m'explique ainsi :

« Donc l'idée c'était plus en fait d'axer sa mission à la base, sur un travail un peu manuel, du coup, là il est vraiment sur de la cuisine avec de l'équipe de cuisine. Voilà, enfin il est dans la préparation des repas, dans tout ce qui va être service... »

Cette mission « manuelle » permettra éventuellement ensuite de penser une formation dans un « CAP cuisine ou un CQP » ou une insertion professionnelle.

Dans les associations « intermédiées », la plupart des missions se mettent en place dans des associations au faible nombre de salarié-es. Dans ce que Matthieu Hély désignait comme des « entreprises associatives unipersonnelles »³⁰, que nous qualifions ici de *familiales*, un grand nombre de volontaires réalisent des missions de travail ménager, voire domestique. C'est le cas de Morad, en charge de la cuisine et du ménage dans un lieu d'accueil de public, qui occupe finalement les pratiques matérielles du *care* tandis que ses tuteurs et tutrices assurent la partie émotionnelle, pour reprendre la division de Pascale Molinier³¹. Le tuteur d'Issam, en mission dans un jardin « bio », de son côté, me détaille les tâches alors que j'arrive dans l'association :

« Y a pas mal de nettoyage du jardin, y a pas mal d'arrosage avant qu'on mette l'arrosage automatique en place, après c'est lui qui a mis l'arrosage automatique en place pour toute la partie là. Donc y a pas mal de travail en amont sur le bois avant de pouvoir commencer la construction parce que du coup, par exemple, on utilise des matériaux de récupération donc ça demande pas mal de boulot, là on a récupéré du parquet où il faut enlever toute la colle, quand on travaille avec des palettes, il faut démonter les palettes, c'est des travaux un peu fastidieux, mais il a fait pas mal de ça, nettoyage de jardin : récolte des tomates,

²⁸ Florence Ihaddadene, 2018a, *op. cit.*

²⁹ En dehors des personnalités publiques, tous les prénoms ont été changés via l'outil de Baptiste Coulmont disponible sur <http://coulmont.com/bac/>

³⁰ Matthieu Hély, « « Essai de typologie des associations employeurs et de leur rapport au bénévolat » », in *La Tribune Fonda*, n° 170, 2004.

³¹ Pascale Molinier, *Le travail du care*, Paris, La Dispute, 2013.

récolte des fèves et voilà, du coup, on a construit un petit compost, on est en train de construire un poulailler³². »

Cette assignation à des missions « domestiques » dans des associations quasi familiales interroge la division sociale, mais aussi raciale du travail. On y retrouve notamment une délégation du « sale boulot³³ » à de jeunes étranger-es. C'est d'autant plus le cas que les volontaires réalisent généralement ces missions avec un-e autre salarié-e immigré-e (la femme de ménage algérienne ou le gardien comorien).

La proposition de missions « manuelles » s'inscrit dans l'« urgence » de la situation de ces jeunes, selon les termes d'une salariée de l'association C. Le volontariat est alors assumé pour ses enjeux pragmatiques, faiblement masqués par une rhétorique de la citoyenneté quasi abandonnée par rapport au secteur associatif³⁴. Il n'est pas promu, comme pour les jeunes Français-es, comme un dispositif d'engagement, mais bien comme un facilitateur de conditions de vie, qui permettrait de sortir de la précarité. Par des missions qui les assignent au travail de soin, d'entretien ou à un rôle d'intermédiation, les tuteurs et tutrices espèrent leur fournir des compétences aisément valorisables et donc potentiellement transférables sur le marché du travail. Pourtant, ils sont au cœur d'une injonction paradoxale : les compétences qui leur sont reconnues sont généralement naturalisées, liées à leur nationalité (notamment à leur langue), à leur expérience de la migration, ou à la proximité sociale du public de l'association. La compétence professionnelle, apprise dans la mission, mais aussi parfois acquise en amont, est invisibilisée, voire niée, alors même que les volontaires sont en demande de professionnalisation. C'est également ce que montrait Leila Drif à propos d'autres migrant-es, bénévoles dans les camps libanais³⁵. Ici, les volontaires sont considéré-es comme en quasi « apprentissage ». Le site réfugiés.info précise d'ailleurs à propos du service civique : « C'est un peu comme un stage, mais vous n'avez pas besoin d'avoir un diplôme ou un métier pour le faire³⁶ ». Valentin, tuteur d'Issam, explique ainsi :

« On est toujours dans une phase où il faut que je montre la tâche et vu que pour l'instant, ce n'est pas des moments où on est ensemble sur une tâche complexe donc c'est soit je lui montrer une tâche assez simple et il peut la réaliser de manière autonome, soit il faut qu'on soit à deux par exemple sur une tâche un peu plus délicate où j'ai besoin vraiment de superviser, d'être là. »

Ahmed, qui est en mission dans un centre de loisirs, a ainsi pu passer son BAF. Il ne se destine cependant pas du tout à une insertion professionnelle comme animateur. Alors qu'il étudiait les Droits humains au Soudan, il espère pouvoir reprendre bientôt ses études en France. Pourtant, pour obtenir un revenu, il compte plutôt sur sa longue expérience dans la restauration. Dans son cas, le souhait d'insertion de la structure est quasi un déni de projet professionnel : puisqu'il faut qu'il s'insère au plus vite, il est invité à reconsidérer ses projets

³² Entretien avec Valentin, Marseille, 30 octobre 2019.

³³ Everett C. Hughes, *Le regard sociologique : essais choisis*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996.

³⁴ Maud Simonet, 2010, *Op. cit.*

³⁵ Leila Drif, 2018, *Op. cit.*

³⁶ URL : <https://www.refugies.info/dispositif/5ce7f372be522800168293e5>

pour les faire correspondre à ses « chances objectives³⁷ » d'insertion. L'intégration dans la société française se fait alors parfois en dépit de la subjectivité de ces jeunes réfugié-es.

Une socialisation au « monde du travail » : jeunes migrant-es, faites vos preuves

Ici, l'« urgence » et le manque de financement public dédié amènent les acteurs et actrices à assumer qu'il ne peut pas s'agir d'une mission « classique » de service civique. Il s'agit de former les jeunes réfugié-es, de les aider à trouver un emploi et surtout, d'assurer la transition entre plusieurs dispositifs. Dès lors que les jeunes obtiennent un statut de réfugié-e, ils ne peuvent plus bénéficier de certaines aides dédiées aux demandeurs et demandeuses d'asile. Il leur faut souvent aussi quitter leur logement en centres d'hébergement. Le service civique permet alors d'assurer une période de filet de sécurité avant l'entrée dans l'emploi. Il s'agit surtout de la faciliter puisqu'il est considéré comme quasi impossible que les jeunes trouvent un emploi juste après l'obtention de leur statut de réfugié. De fait, le service civique est utilisé comme une sorte de période de préprofessionnalisation, qui n'est pas sans nier, parfois, les compétences précédentes des volontaires. Il s'agit ici de les adapter le plus rapidement possible à un marché de l'emploi qui pourra les accueillir.

Les associations reconnaissent que le but principal est de socialiser aux codes du monde du travail, ce qui n'empêche pas pour elles de faciliter l'intégration « sociale » ou « culturelle ». Dans l'association C, l'une des salariées explique « qu'importe qu'ils viennent pour travailler, c'est à nous de faire naître la volonté de s'engager ». Face aux difficultés rencontrées par les jeunes concerné-es, il s'agit d'abord de viser l'expérience professionnalisante. Dans l'association E, la chargée de mission m'explique « du coup, tu dois être entre-deux et donc clairement, oui, c'est des jeunes, ça fait pas longtemps qu'ils ont leur statut. On veut qu'ils aient une expérience sur leur CV et donc on essaie autant que possible de faire que ça soit en lien avec leur projet pro à venir. » Dans cette organisation, le service civique mène dans la plupart des cas à une insertion professionnelle ou une entrée en formation pour ces jeunes réfugié-es.

Plus qu'ailleurs, le service civique sert ici de test, pour sécuriser de potentiel·les employeur·euses. Surtout, il permet de former les volontaires aux « codes » du marché de l'emploi. L'une des chargées de mission se plaint d'ailleurs qu'une association, décrite comme très à gauche sur l'échiquier politique et « autogestionnaire », ne les prépare pas assez à l'entrée sur le marché de l'emploi.

« Et bah, je trouve que même au niveau du savoir-être, moi, j'aimerais au moins que ces missions de service civique, c'est ce que j'essaie d'expliquer : soyez un cadre bienveillant, soyez ouverts, mais ne soyez pas trop flexibles sur tout ce qui est savoir-être, notamment les horaires, les absences. Ben ouais, OK, il y a aucune obligation en soit en tant que service civique, c'est pas un contrat de travail, de justifier par un arrêt de travail officiel d'un médecin. Et en même temps, ces jeunes il faut qu'ils prennent un peu le pli de

³⁷ Pierre Bourdieu, « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », in *Revue française de sociologie*, 7(3), 1966, pp. 325-347.

comment ça marche en France quoi. Donc toujours trouver l'entre deux et à dire bah si mettez un cadre, ils sont absents, demandez-leur de justifier, prévenez-moi, ils sont en retard et tout, on laisse pas passer, parce que c'est pas leur rendre service quoi. Et là les deux qui sont sortis de [l'association·] je trouve qu'ils sont spécialement... (rires). Je ne sais pas. »

En ce sens, le service civique des jeunes réfugié-es peut-être comparé au bénévolat italien d'hommes migrants décrit par Simone Di Cecco qui écrit :

« Le bénévolat se configure ainsi comme un outil du travail social fonctionnel à produire ou à renforcer l'employabilité et l'intégration des migrant.e.s : avant même d'être un "tremplin" vers une activité salariée spécifique, il est d'abord conçu comme un moment d'apprentissage des normes qui régissent le marché de l'emploi italien, et plus largement comme une pédagogie de la citoyenneté active et "éthique" (Muehlebach 2012). »³⁸

Mais cette insertion professionnelle ne se déroulera pas dans tous les domaines du marché de l'emploi. Bruno, après avoir décrit les missions d'une partie des volontaires en intermédiation comme « manuelles », ajoute ensuite :

« On a en tête que l'idée du volontariat c'est pas du tout de remplacer un travailleur salarié. Mais parfois quand on parle pas la langue et qu'on n'a pas les codes d'une association voire d'un territoire, c'est bien de commencer par un échange de savoir-faire, parce que ça permet la création de relations, la création de liens, et petit à petit basculer tranquillement au fil de l'eau sur des missions qui sont peut-être plus de l'ordre du service civique, où la personne va pouvoir, non plus être sur un travail que manuel, mais sur un travail aussi un peu plus intellectuel ou de médiation ou alors de renforcement du lien social³⁹. »

Le service civique idéal – en tant qu'il répondrait aux injonctions de la puissance publique et correspondrait aux textes de loi – devrait être « intellectuel ou de médiation ». La peur de substitution à l'emploi salarié ne s'appuie donc que sur la partie de la mission « manuelle ». On peut postuler que le travailleur ou la travailleuse salariée qu'il conviendrait de ne pas remplacer évoque une figure spécifique du marché de l'emploi : celle du travailleur immigré, assigné aux tâches « techniques » et aux métiers « manuels ». Les compétences spécifiques qui doivent être fournies aux volontaires renvoient à la division ethnicisée de l'emploi dans lequel les salarié-es espèrent les insérer.

Elles reproduisent aussi une division genrée de ce marché spécifique. Laëtitia, salariée de l'association E, explique :

« Tu vois, il y a un jeune homme qui va... avec qui on va rencontrer une école Montessori justement vendredi. Moi, je trouve ça cool justement d'envoyer un homme en école Montessori. C'est un jeune homme qui m'a l'air, mais au top celui-là, je suis contente de l'avoir rencontré. Je pense qu'il va envoyer, mais sinon, oui, je reste dans des schémas en EHPAD y a que des femmes et africaines. Et toutes les missions qui ressemblent plus...

³⁸ Simone Di Cecco, 2021, *op. cit.*, p. 36

³⁹ Entretien avec Bruno, Marseille, 15 février 2019.

toutes les missions où il y a plus du bâtiment, du travail, le garage et tout, on est sur du public très masculin quoi. »

Ici, les salarié-es sont conscient-es de reproduire les inégalités et assignations du marché de l'emploi, mais l'urgence des jeunes et leur besoin de trouver un financement passe avant les idéaux de changement social. C'est encore le cas lorsqu'on me parle d'un volontaire qui aurait aimé passer le bac, mais qui a fini par accepter un emploi dans le garage solidaire qui l'accueillait en mission.

L'antiracisme pédagogique d'une politique d'intégration individualisée

Le service civique à destination des jeunes bénéficiaires de la protection internationale s'inscrit dans l'individualisation des politiques migratoires, de plus en plus déléguées au champ de l'Économie sociale et solidaire, et, depuis peu, aux associations dites d'éducation populaire. La prise en charge des jeunes bénéficiaires de la protection internationale par les associations de l'Économie sociale et solidaire facilite une insertion sociale personnalisée qui bénéficie globalement aux jeunes. Ici, les jeunes réfugié-es sont invité-es à faire preuve de leur volonté d'intégration dans la société française. Cette définition de la citoyenneté, qui pourrait être rapprochée de celle que Maud Simonet décrivait aux États-Unis via l'expression *give back to the community*⁴⁰, renvoie aussi à celle qui passe par l'« activation » : ces jeunes bénéficiant de la protection internationale doivent surtout prouver qu'ils ne souhaitent pas rester inactifs. Réactivées par la « crise de l'accueil⁴¹ » post-2015, les politiques d'intégration à destination des immigré-es s'appuient en partie sur une émotionnalisation de l'action publique, qui mène parfois à des « pratiques réactualisées de paternalisme⁴² ».

Une politique d'intégration ?

La proposition d'un programme de service civique à destination de jeunes réfugié-es apparaissait donc déjà en février 2018 dans le Rapport au Premier ministre présenté par le député LREM Aurélien Taché et intitulé « 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France ». On y trouve notamment l'idée que « développer l'accès effectif de ces jeunes contribue à leur intégration dans la société tout en faisant bénéficier celle-ci de leurs compétences, en tant que traducteurs ou de médiateurs culturels ou en tirant parti de leur savoir-faire antérieur à leur arrivée en France.⁴³ ». Si l'on a déjà vu que la reconnaissance et le « bénéfice » de leurs compétences n'a rien d'évident, il y a ici déjà l'idée que le service civique est « gagnant-gagnant » et qu'il bénéficie aux deux parties. De son côté, Frédérique Pharaboz, conseillère pour les questions d'éducation,

⁴⁰ Maud Simonet, « Derrière le voile de la citoyenneté : Les usages politiques du volontariat en France et aux États-Unis », In : *Les Mondes du travail*, 2008, 5, 53-65.

⁴¹ Annalisa Lendaro, Claire Rodier et Youri Lou Vertongen (dir.). *La crise de l'accueil : Frontières, droits, résistances*. Paris : Éditions La Découverte, 2019.

⁴² Élise Palomares, et Aude Rabaud, « Minoritaires et citoyens ? Faites vos preuves ! », *L'Homme la Société*, 2006, n° 160-161(2), 135-160.

⁴³ Aurélien Taché, Justin Babilotte, Catherine Hess, Sabine Fourcade, 2018, op. cit.

d'enseignement supérieur, de jeunesse et de culture à la Diar estime que le dispositif permet de lutter contre les stéréotypes et idées reçues envers les jeunes réfugié-es⁴⁴. Le service civique faciliterait l'accession à la citoyenneté pour les jeunes réfugié-es et leur insertion sociale par l'activité au sein d'une association et l'amélioration de la maîtrise de la langue. Mais il contribuerait également à faire passer, dans l'opinion publique, les jeunes réfugié-es de la catégorie « aidés » à la catégorie « aidants ». Les salarié-es de l'association C revendiquent d'ailleurs d'utiliser le dispositif comme un outil de lutte contre les discriminations.

Le volontariat s'inscrit ici dans les politiques publiques qui utilisent le bénévolat « tant comme instrument qu'indicateur de l'intégration sociale, de la participation politique et de l'insertion économique des populations immigrées⁴⁵ ». Ce travail quasi gratuit est alors décrit comme un moyen de « prévention des tensions », ce qui, pour Simone Di Cecco, contribue à une vision instrumentale de l'activité bénévole par les institutions. Dans les discours publics, le volontariat des migrant-es s'adresse plutôt aux citoyen·nes français-es qu'aux réfugié-es en tant que tel·les. Ce n'est pas toujours le cas, dans les associations, des discours portés par les salarié-es qui, de leur côté, conçoivent le service civique comme au service de l'intégration (notamment professionnelle) des réfugié-es bien que le contenu de ce « processus d'intégration » varie selon les organisations. Mais cette politique, personnalisée et qui concerne un faible nombre d'individus, contribue aussi à un processus d'individualisation de la prise en charge des volontaires, qui mène parfois à des formes de paternalisme.

Des pratiques réactualisées de paternalisme

Les politiques d'insertion professionnelle à destination des jeunes mises en œuvre par l'État français depuis les années 1980 apparaissent individualisées, au sens où elles proposent un traitement personnalisé des causes de l'exclusion ou de la précarité⁴⁶. À la façon du dernier plan proposé par le gouvernement après la crise sanitaire et intitulé « 1 jeune, 1 solution », chacun-e est invité-e à trouver sa propre « solution » dans un panel d'outils et de dispositifs. Ici aussi, pour les volontaires bénéficiaires de la protection internationale, le service civique est une solution individualisée pour « s'intégrer » dans la société française. Elle s'inscrit également dans l'émotionnalisation des politiques de soutien aux migrant-es, particulièrement réactivée par la « crise de l'accueil⁴⁷ » post-2015 - pour reprendre le titre de l'ouvrage collectif dirigé par Annalisa Leandaro, Claire Rodier et Youri Lou Vertongen. Celle-ci mène à des « pratiques réactualisées de paternalisme⁴⁸ ». Ainsi quand j'interroge un tuteur sur son choix de s'impliquer dans le programme :

⁴⁴ Entretien avec Frédérique Pharaboz, en charge du programme Volont'R à la Diar, 6 septembre 2019.

⁴⁵ Rim Arara et Altay A Manço, « Le Bénévolat Comme Dispositif d'insertion à l'emploi Des Migrants : À Quel Prix ? », in *Insertion Des Travailleurs Migrants: Efficacité Des Dispositifs*, Paris, L'Harmattan, 2018.

⁴⁶ Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale : Une chronique du salariat*. Fayard, 1995.

⁴⁷ Annalisa Leandaro, Claire Rodier et Youri Lou Vertongen *La crise de l'accueil: Frontières, droits, résistances*. Éditions La Découverte, 2019.

⁴⁸ Élise Palomares et Aude Rabaud, 2006, *op. cit.*

« Florence : pourquoi vous avez décidé de prendre un service civique réfugié ? C'était un truc sur lequel, depuis longtemps vous aviez envie de bosser avec quelqu'un de réfugié ? Ou c'est l'opportunité qui a fait que... ?

Tuteur : En fait, on y avait jamais trop réfléchi quoi, on avait jamais trop réfléchi à avoir un service civique classique, bosser avec des réfugiés c'est quelque chose qui nous attirerait, on pense que c'est une bonne chose que y ait des cultures différentes, que tout le monde apporte son truc dans la mayonnaise et c'est vrai que c'est l'occasion qui s'est présenté à nous. C'est un peu égoïste, mais je me sens utile, ça me fait plaisir d'aider les gens. Et je pense qu'aider quelqu'un qui a fui, qu'était pas bien quelque part et qui a besoin d'aide, c'est génial, moi je... ça me plaît. Ça nous plaît, ma famille ça leur plaît, voilà, on lui a trouvé une date d'anniversaire parce qu'il avait pas de date d'anniversaire, tout le monde lui a fait un cadeau donc c'était trop chouette quoi, on est allé au resto avec notre autre employée qui a fait un CDD cet été qui s'appelle Fatiah donc c'était rigolo ça en plus, on s'est dit trop bien y a quelqu'un qui parle arabe, mais en fait ils parlent pas le même arabe et...

Florence : Elle arrive d'où ?

Tuteur : Elle, elle est kabyle, elle est d'Algérie et voilà, c'est une personne aussi qui est trop gentille donc voilà, on baignait dans une bonne ambiance quoi. »

Cette envie d'être utile peut ici mener à des formes de « familiarisation » de la relation de tutorat, qui ne démontre pas pour autant une meilleure compréhension des effets de la migration ou des flux migratoires. Cette « privatisation » de l'hospitalité va aussi parfois – ici dans une association confessionnelle - avec un discours de charité proche de la religion. Ce couple accueille Nurah, volontaire érythréen récemment arrivé après un parcours de migration qu'il décrit comme violent et plusieurs années à la rue en France. Ils expliquent leurs motivations à l'accueillir en service civique :

« Lui : Je crois que tout le monde en porte les fruits, en récolte les fruits. Nous, comme [Nurah], comme... Et si on n'était que dans du fonctionnel on n'aurait pas réussi à créer autant de belles choses que ce qu'on a fait là.

Elle : C'est vrai. Faut voir comment à l'avenir tout ça va peut-être... comment les fleurs vont ...

Lui : C'est ça, comment les graines vont grandir.

Elle : J'aime bien cette image-là tu vois. C'est comme, de manière, comment on dit, limitée dans le temps, bah on cède quelque chose. On permet à la graine, Lamine, de venir dans un espace, le temps d'un moment puis hop ça commence à pousser. Et voilà. Et après, je pense ça peut aider aussi. Tu vois pour toi [Nurah]. Si tu vois que ça se passe bien ici, tu peux te dire "je peux être bien aussi. Maintenant j'ai confiance, je peux aller, tu vois, je peux aller vers mon avenir, vers un travail pour moi. Je suis capable de ça. Je suis quelqu'un qui est apprécié." tu vois. »

Nurah raconte ensuite s'être blessé gravement au genou peu de temps après son arrivée en Italie. Le couple de tuteurs et tutrices reprend :

« Lui : En fait c'est par son mal, sa blessure qu'il est venu ici.

Elle : Merci le genou. (rises)

Nurah : Maintenant !

Elle : Maintenant tu peux dire "merci le genou".

Lui : C'qui t'arrive dans la vie, tu peux pas le considérer que comme un mal. »

Ces formes d'hospitalité privée nient parfois le caractère éminemment politique de la crise de l'accueil des migrant-es, alors même que les tuteurs et tutrices se trouvent ici devant des jeunes qui ont pu accéder aux statuts de la protection internationale. Cette conception charitable de l'accueil fait écho aux objectifs du dispositif tel que pensé par la puissance publique : l'appréhension de l'engagement des jeunes comme au service d'une meilleure acceptation par les populations du pays d'accueil ne prétend pas lutter en profondeur contre les discriminations vécues par les migrant-es ni contre le racisme en tant que tel. Simone Di Cecco remarque ainsi, à propos d'un programme de travail bénévole à destination des hommes migrants en Italie :

« L'objectif de modifier la perception que les Italiens et les Italiennes ont des non-nationaux, et de garantir ainsi une sorte de reconnaissance de ces derniers par la société d'accueil, inscrit les programmes de bénévolat dans une forme particulière d'antiracisme pédagogique. L'antiracisme pédagogique relègue le racisme au domaine de l'idéologie, en l'expliquant en termes de croyance, de peur de l'altérité, d'ignorance qui sont censées pouvoir être combattues à travers la rencontre, l'interconnaissance, la fabrication de représentations positives⁴⁹. »⁵⁰.

Cette politique de lutte contre l'opinion négative de la population par le volontariat de jeunes bénéficiaires de la protection internationale ne remet pas en cause le fondement systémique du rejet des migrant-es et du racisme. Il tend notamment à reproduire la division raciale du travail en assignant ces jeunes à des missions et à des métiers « manuels » et en les accompagnant, dans des formes de tutorat paternalistes, individuellement, comme pour combler les manques de l'État social en la matière.

Conclusion

L'objectif principal du dispositif Volont'R, tel que défini dans la plaquette de présentation fournie par la Diair, est de favoriser un changement des regards des jeunes engagé-es en service civique, mais aussi plus généralement des Français-es, sur les migrations. Autrement dit, alors que les migrant-es souffriraient d'une image dégradée, le service civique permettrait de les faire accepter sur le territoire français. Les réfugié-es sont donc invité-es à faire preuve de leur citoyenneté et de leur bonne volonté, dans des formes de citoyenneté « actives », pour améliorer l'image que la population française a d'eux. La figure du migrant méritant vient ainsi compléter celles, déjà bien installées, du pauvre méritant⁵¹ et du jeune entrepreneur de son « activation » sur le marché de l'emploi. Cette conception de l'intégration, par des activités pensées comme « citoyennes », contribue cependant, comme dans le cas des

⁴⁹ Anna Curcio et Miguel Mellino, *La razza al lavoro* (Rome, Italy: Manifestolibri, 2012); Donna Jeffery, « "What Good Is Anti-Racist Social Work If You Can't Master It"? Exploring a Paradox in Anti-racist Social Work Education », *Race Ethnicity and Education*, 8.4 (2005), 409–25. Cités par l'auteur.

⁵⁰ Simone Di Cecco, « Racisme, hiérarchies et résistances chez les travailleurs bénévoles en Italie », *Confluences Mediterranee*, N° 111(4), 2019, p. 78.

⁵¹ Élisabeth Chelle, *Gouverner les pauvres : Politiques sociales et administration du mérite*, Presses universitaires de Rennes, 2012.

dispositifs de démocratie locale et participative étudiés par Éliisa Palomares et Aude Rabaud, à « évacuer les conflits, les rapports de force et []es revendications collectives »⁵².

Ces dispositifs contribuent aussi à diffuser l'idée d'une citoyenneté de contrepartie : comme dans le cas des migrant-es bénévoles italiens décrit par Simone Di Cecco, s'intégrer dans la société passe par la mise en scène publique de sa capacité à travailler « gratuitement » - ou ici, en dessous des minimums salariaux. Le service civique pour les réfugié-es formule une promesse, non de régularisation comme dans le cas italien, mais d'intégration dans la société française. Et pour y accéder, il faut « saisir sa chance », ce qui passe par une démonstration de « bonne volonté » pour un investissement désintéressé au service de l'intérêt général. D'une certaine façon, il s'agit aussi de « rendre », comme pour rembourser ou remercier, pour l'accueil en France (bien que celui-ci repose sur des conventions internationales qui s'imposent aux pays signataires). La présidente de l'Agence du service civique cite d'ailleurs en entretien un volontaire qui se réjouit après la fin de son service civique : « je suis content de rendre service parce que c'est ma manière de dire merci à la France qui m'accueille ».

Le service civique à destination des jeunes bénéficiaires de la protection internationale s'inscrit dans l'individualisation des politiques migratoires, de plus en plus déléguées au champ de l'Économie sociale et solidaire, et, depuis peu, aux associations dites d'éducation populaire. La prise en charge des jeunes bénéficiaires de la protection internationale par les associations de l'Économie sociale et solidaire facilite une insertion sociale personnalisée qui bénéficie globalement aux jeunes. Les succès d'insertion professionnelle y apparaissent fréquents et souvent exemplaires, dans le sens où ils n'auraient pu avoir lieu sans l'expérience du service civique. L'association C, extérieure au marché public, favorise particulièrement les signatures de contrat post-volontariat, par un partenariat régulier avec les associations d'accueil et l'investissement dans des missions associées au « technique ». Si c'est moins le cas dans les associations du marché public, elles peuvent plus facilement favoriser une entrée en formation, par des réseaux préexistants. Le volontariat apparaît effectivement faciliter l'apprentissage de la langue française, par un renforcement des cours de français Langue étrangère au sein de l'association. Pour autant, il peut être un lieu de reproduction d'exclusion et d'assignation à des emplois peu qualifiés qui ne prend pas toujours en compte la subjectivité des volontaires. Enfin, parce qu'il se développe régulièrement dans des associations « familiales », il peut favoriser des formes paternalistes d'accompagnement des volontaires.

S'il apparaît nécessaire de prendre au sérieux le besoin de rester actif et de combattre ennui et solitude *via* le volontariat, tout laisse à penser que face à la situation précaire de ces jeunes réfugié-es, l'insertion sociale ou l'intégration citoyenne apparaissent secondaires et que l'urgence première à leur intégration est surtout leur insertion professionnelle. Pourtant, si celle-ci est individualisée, à la manière d'autres politiques de prise en charge de l'exclusion, la pauvreté ou la précarité (on pense ici notamment aux programmes des territoires « zéro chômeur » et aux expérimentations autour du RSA contre travail), il n'empêche pas la reproduction d'assignations raciales et genrées sur le marché de l'emploi. Là où l'opinion publique devrait changer face aux preuves d'implication de ces jeunes, les volontaires

⁵² Éliisa Palomares et Aude Rabaud, 2006, *op. cit.*, p. 139.

réfugié-es sont assigné-es à des tâches qui reproduisent la division inégalitaire du travail. Alors que le refus d'accueil des migrant-es se fait régulièrement entendre dans les médias et au sein de compositions partisans, ces jeunes sont incité-es à montrer leur « bonne volonté » et leur implication au service de l'intérêt général. Pour bénéficier d'un accompagnement vers l'emploi, ils doivent à la fois donner d'eux-mêmes, se former, s'insérer à l'endroit qui leur est indiqué, sans pouvoir se stabiliser financièrement. S'il s'agissait de changer l'opinion publique en proposant des figures de migrant-es « méritant-es », les jeunes réfugié-es sont finalement incité-es, souvent sans alternative, à prouver leur volonté d'intégration en effectuant un travail quasi gratuit qui ne leur suffit pas même à rembourser les coûts de leur migration.

Bibliographie

ARARA Rim et MANÇO Altay A, « Le Bénévolat comme Dispositif d'insertion à l'emploi des Migrants : À quel Prix ? », in *Insertion des Travailleurs migrants: Efficacité Des Dispositifs*, Paris, L'Harmattan, 2018.

AUBRY Agnès, *Gouverner les « indésirables » par le bénévolat Sociologie politique de la mise au travail gratuit*, Thèse de doctorat en science politique, Université de Lausanne, 2022.

AUBRY, Agnès, « Le bénévolat d'hommes migrants en Suisse: travail gratuit et mise à l'épreuve civique », in *Critique internationale*, 2019, vol. 84 n° 3. p. 147-164.

BECQUET, Valérie, *L'expérience du service civil volontaire à Unis-Cité: Quels enseignements pour le service civique ?* Injep, 2011.

BOURDIEU Pierre, « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », in *Revue française de sociologie*, 7(3), 1966, pp. 325-347.

CHAUVIN Sébastien et GARCÉS-MASCAREÑAS, "Becoming Less Illegal: Deservingness Frames and Undocumented Migrant Incorporation", in *Sociology Compass*, 8(4), 2014, pp. 422-432.

CHELLE, Élisabeth, *Gouverner les pauvres: Politiques sociales et administration du mérite*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2012.

DI CECCO, Simone, *Les transformations du travail migrant en temps de crise: Inclusion différentielle, humanitarisme et utilitarisme en Italie*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Paris, 2021.

DI CECCO, Simone, « Racisme, hiérarchies et résistances chez les travailleurs migrants bénévoles en Italie », *Confluences Méditerranée*, N° 111(4), 2019, 75-87

DRIF, Leila, « Être réfugié et "volontaire" : Les travailleurs invisibles des dispositifs d'aide internationale », in *Critique internationale*, 81(4), 2018, pp. 21-42.

HÉLY Matthieu, « « Essai de typologie des associations employeurs et de leur rapport au bénévolat » », in *La Tribune Fonda*, n° 170, 2004.

HUGHES Everett C., *Le regard sociologique : essais choisis*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1996.

IHADDADENE Florence, « Le service civique au service de l'"employabilité" des jeunes ? », *Revue Salariat*, n°1, à paraître en octobre 2022.

IHADDADENE, Florence, *La marchandisation de l'engagement des jeunes, les « dérives » du service civique à la Ligue de l'enseignement [Thèse de doctorat de sociologie]*, Université Paris Ouest Nanterre, 2018.

IHADDADENE, Florence, « De l'instruction militaire à l'éducation populaire, que reste-t-il de l'objection de conscience dans le service civique ? » in *Mouvements*, 81, 2015, pp. 107-115.

LENDARO A., RODIER C. et VERTONGEN Y. L (dir). *La crise de l'accueil : Frontières, droits, résistances*. Paris : Éditions La Découverte, 2019.

MOLINIER Pascale, *Le travail du care*, Paris, La Dispute, 2013.

PALOMARES, Élise et RABAUD, Aude, « Minoritaires et citoyens ? Faites vos preuves ! », *L'Homme la Société*. 2006, n° 160-161, vol. 2, p. 135-160.

PETTE, Mathilde, « Venir en aide aux migrants dans le Calais », in *Savoir/Agir*, 36(2), 2016, pp. 47-52.

PETTE, Mathilde, *S'engager pour les étrangers : les associations et les militants de la cause des étrangers dans le Nord de la France*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Lille 1. 2012.

SIMONET, Maud, *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?*, Paris : Textuel, 2018.

SIMONET, Maud, *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?* Paris: La Dispute, Travail et salariat, 2010

SIMONET, Maud, « Derrière le voile de la citoyenneté : Les usages politiques du volontariat en France et aux États-Unis », In : *Les Mondes du travail*, 2008, 5, 53-65.

TACHÉ Aurélien Taché, BABILOTTE Justin, HESS Catherine, FOURCADE Sabine, « 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France », Rapport au Premier ministre, 2018, URL : <https://www.vie-publique.fr/rapport/37165-72-propositions-pour-une-politique-ambitieuse-dintegration-des-etranger>